

# LE PRINTEMPS DE DUCONTENIA DUKONTENKO PRIMADERA

SAINT-JEAN-DE-LUZ // DONIBANE LOHIZUNE

## RÈGLEMENT // ARAUDIA

### **Article 1 : OBJET**

La Ville de Saint-Jean-de-Luz organise une exposition-concours du 17 avril au 17 mai 2026 au sein de la villa et du Parc Ducontenia. Cette exposition-concours se déroule en deux temps :

- Une pré-sélection sur dossier des œuvres exposées
- Une attribution de prix parmi les œuvres exposées

### **Article 2 : CONDITIONS GENERALES**

Le concours est ouvert aux artistes majeurs. Aucune thématique n'est imposée.

Chaque candidat présente une seule œuvre parmi les catégories suivantes :

- Arts picturaux : peinture (huile, acrylique, aquarelle, gouache, etc.), dessin (crayon, fusain, encre, pastel, etc.), collage (assemblage de matériaux sur une surface), création graphique (illustration, estampe, gravure, art numérique)
- Sculpture
- Photographie

### **Article 3 : JURY**

La sélection des œuvres exposées et le palmarès du concours sont confiés à un jury souverain, dont les décisions sont sans appel.

Le jury est composé d'un Président, professionnel du monde artistique, d'un élu représentant la ville de Saint-Jean-de-Luz, ainsi que de personnes qualifiées choisies pour leurs compétences dans le domaine artistique.

### **Article 4 : DROITS DE MONSTRATION ET ABSENCE DE REMUNERATION**

Les participants conservent l'intégralité des droits d'auteur sur leurs œuvres. Aucune cession de droits n'est exigée par l'inscription au concours.

La Ville de Saint-Jean-de-Luz est autorisée à utiliser les œuvres uniquement dans le cadre du concours, à des fins de sélection, exposition physique, et communication liée à l'événement.

**Cette utilisation est gratuite et ne donne lieu à aucune rémunération, indemnité ou compensation financière au titre du droit de monstration, de reproduction ou de diffusion.**

Toute utilisation en dehors de ce cadre nécessitera un accord écrit préalable du participant, avec mention explicite des conditions (y compris financières, le cas échéant).

Les participants ne percevront aucun revenu lié à l'exposition ou à la promotion de leurs œuvres dans le cadre du concours. Les organisateurs ne verseront pas de droits d'auteur, de licence ou de rémunération pour l'affichage des œuvres sur les supports de communication (site web, réseaux sociaux, catalogues, etc.) et la présentation publique pendant la durée du concours.

En soumettant leur œuvre, les participants acceptent expressément que son utilisation par les organisateurs, telle que décrite ci-dessus, soit faite sans contrepartie financière.

### **Article 5 : CONDITIONS TECHNIQUES DE L'OEUVRE**

Toutes les techniques artistiques sont admises, aucune copie ne sera acceptée.

La signature doit être cachée, le nom et les coordonnées de l'auteur doivent figurer au dos de l'œuvre.

#### **Arts picturaux**

- Présentation sans cadre (cache-clous ou fines baguettes recommandés).
- Compte tenu de certaines techniques, un encadrement discret (baguette 3 cm max) est toléré.
- La dimension de l'œuvre est comprise entre 30 x 30 cm et 150 x 150 cm.
- L'œuvre doit être sèche et dotée d'un système d'accrochage efficace.

#### **Sculpture**

- Taille minimale : 20 cm dans la plus grande dimension - Taille maximale : 150 cm dans la plus grande dimension

#### **Photographie**

- L'œuvre est transmise en format numérique (.jpeg / .jpg / .png / .tiff), résolution 200 dpi, en respectant les formats de tirage du Portrait : 80 cm (largeur) x 100 cm (hauteur) et du Paysage : 80 cm (largeur) x 60 cm (hauteur).

### **Article 6 : DROIT D'AUTEUR**

Les participants garantissent être les seuls auteurs de leurs œuvres et détenir tous les droits nécessaires à leur présentation dans le cadre du concours. Ils s'engagent à ne pas soumettre d'œuvres protégées par des droits tiers (ex. : photographies de personnes sans autorisation, œuvres dérivées non autorisées...).

### **Article 7 : DROIT DE REPRODUCTION**

Les participants concèdent à la Ville le droit de reproduire et représenter le visuel des œuvres lauréates, sur tout support de communication (papier et numérique), exclusivement dans le cadre de la promotion de l'exposition.

**Les supports d'impression utilisés pour les œuvres photographiques sont la propriété de la Ville.** Ils ont été sélectionnés pour leur caractère réutilisable, dans une logique budgétaire et écologique, visant à limiter l'impact environnemental des expositions culturelles.

**En aucun cas, ces photographies ne seront réutilisées sans autorisation expresse de leur propriétaire.**

### **Article 8 : INSCRIPTION**

Les inscriptions se font :

- **Prioritairement via la plateforme en ligne mise à disposition par la Ville :**  
<https://framaforms.org/le-printemps-de-ducontenia-dukonteniako-primadera-1770122709>
- *L'envoi postal reste possible uniquement pour les personnes ne disposant pas d'accès informatique :*  
*Printemps de Ducontenia – Direction de la Culture – Hôtel de Ville – Place Louis XIV – 64500 Saint-Jean-de-Luz*

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Un accusé de réception sera adressé par mail à partir de la semaine 14.

En l'absence de réponse, le candidat doit contacter la Direction de la Culture (05 40 39 60 88).

### **Article 9 : PRE-SELECTION ET RECEPTION DES ŒUVRES**

La pré-sélection est réalisée sur la base des visuels transmis.

Le jury se réunit en semaine 14 pour la sélection, et les candidats sont informés à partir du 01 avril 2026.

Les œuvres sélectionnées devront être déposées à la villa Ducontenia (entrée côté parc) le **mercredi 08 avril 2026 entre 13h30 et 19h**.

Concernant les photographies, la Ville prendra en charge le tirage sur support Dibon pour l'exposition.

**Les supports d'impression restent la propriété de la Ville, dans les conditions précisées à l'article 7. Dans ce cadre, il est précisé que les supports photographiques ne sont pas remis aux candidats à l'issue de l'exposition.**

### **Article 10 : PALMARES ET VERNISSAGE**

Les œuvres sélectionnées participent au concours doté de quatre prix :

- Prix des Arts picturaux : 1000 €
- Prix de Sculpture : 1000 €
- Prix de Photographie : 1000 €
- Prix du Public : 500 €

Le Prix du Public sera décerné à l'issue de l'exposition (semaine 21) à l'artiste ayant recueilli le plus de votes du public. Ce prix pourra être cumulable avec les autres distinctions décernées par le jury. Le prix du public sera sur le site internet de la ville.

Le palmarès des prix du jury sera dévoilé lors du vernissage de l'exposition le **jeudi 16 avril 2026 à 18h30** à la Villa Ducontenia.

### **Article 11 : RETRAIT DES ŒUVRES**

Les candidats sélectionnés retireront impérativement leur œuvre le **dimanche 17 avril de 19h à 20h ou le lundi 18 avril de 14h30 à 17h30**. Aucune œuvre ne pourra être retirée hors de ces créneaux.

### **Article 12 : RESPONSABILITES**

Les dommages susceptibles de survenir pendant l'exposition sont couverts selon les conditions du contrat d'assurance souscrit par la ville. Le transport de l'œuvre aller et retour est à la charge et aux risques de l'artiste. Il est décliné toute responsabilité à l'égard des œuvres non retirées dans les délais impartis.

### **Article 13 : ANNULATION**

La Ville se réserve le droit d'annuler la manifestation. Les candidats seront avertis par courrier.

### **RAPPEL DES DATES 2026**

- Date limite des inscriptions : **Dimanche 29 mars 2026 minuit**
- Pré-sélection sur dossier : **Semaine 14**
- Dépôt des œuvres sélectionnées : **Mercredi 08 avril 2026 de 13h30 à 19h**
- Vernissage et palmarès : **Jeudi 16 avril 2026 à 18h30 à la villa Ducontenia**
- Exposition des œuvres sélectionnées : **du vendredi 17 avril au dimanche 17 mai 2026**
- Retrait des œuvres sélectionnées : **Dimanche 17 mai de 19h à 20h ou lundi 18 mai de 14h30 à 17h30**
- Annonce du Prix du Public : **semaine 21**



Donibane Lohizune

Direction de la Culture

# LE PRINTEMPS DE DUCONTENIA DUKONTENIAKO PRIMADERA

SAINT-JEAN-DE-LUZ // DONIBANE LOHIZUNE

## BULLETIN D'INSCRIPTION PAPIER // IZAN EMATEAK Uniquement pour les personnes ne disposant pas d'accès informatique

Nom ..... Prénom.....

Nom d'Artiste : .....

Date de naissance ..... Portable .....

Adresse.....

Code postal ..... Ville ..... Pays.....

Courriel (en majuscule) : .....

Portfolio numérique (indiquez lien vers site internet, réseau sociaux ...) : .....

Titre de l'œuvre	Discipline	Technique	Format (Hauteur x Largeur) en cm	Valeur d'assurance
	Arts Picturaux <input type="checkbox"/>			
	Sculpture <input type="checkbox"/>			
	Photographie <input type="checkbox"/>			

Toutes les mentions sont obligatoires

**Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription un visuel imprimé en bonne qualité de votre œuvre**

La présente inscription implique l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus  
'Lu et approuvé', le ...../...../ 2026 – Signature

**Bulletin à renvoyer avant le 29 mars 2026 à :**

**PRINTEMPS DE DUCONTENIA**

**Direction culture - Hôtel de ville - Place Louis XIV - 64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ**

Renseignements : 05 40 39 60 88